



## **BULLETIN DE RÉSERVATION**

### **Vide-greniers de So Art l'École de Danse**

Le **dimanche 5 juillet 2026** de 9h00 à 18h00, se tiendra le grand vide grenier de l'association So'art. Il aura lieu dans la halle à la volaille de Samatan, les tables et chaises seront fournies, vous n'aurez qu'à installer votre stand à partir de 6h30, jusqu'à 8h45. **Attention, vous devrez être muni de votre carte d'identité.**

### **Pour vous inscrire :**

Merci de remplir soigneusement votre bulletin d'inscription, d'y joindre votre règlement ainsi que les justificatifs demandés, et **de l'envoyer ou le déposer** à :

**A l'attention de So'art.**

**Mairie de Samatan**

**2 place de la fontaine**

**32130 Samatan,**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP / Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Plaque immatriculation du véhicule : .....

Particulier  Professionnel  (N° SIRET : .....) )

Nature des produits vendus :

**Emplacement demandé : \_\_\_\_ m linéaires × 3 € = \_\_\_\_\_ €**

Moyen de paiement

Chèque à l'ordre de "So' Art "  Espèces

Pièces à fournir :

- Photocopie pièce d'identité
- Bulletin + règlement
- Justificatif professionnel si pro

Annulation / Remboursement :

Aucun remboursement en cas d'annulation de votre part.

Confirmation : un SMS ou courriel vous sera envoyé après enregistrement.

**La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement de la manifestation.**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

Signature : .....



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **1. Organisation**

Le vide-greniers est organisé par So Art l'École de Danse, à la Halle à la Volaille, Samatan, le dimanche 5 juillet 2026 de 9 h à 18 h. Les exposants pourront s'installer à partir de 6h30, jusqu'à 8h45.

**Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans la halle à la volaille.** Les exposants devront s'organiser en conséquence et prévoir le matériel nécessaire pour transporter leurs articles.

## **2. Inscriptions**

Ouvert aux particuliers et aux professionnels sous condition de ne pas vendre d'articles neufs. Réservation obligatoire, validée à réception du bulletin rempli, pièces jointes et paiement.

Une confirmation de votre réservation vous sera envoyée par SMS ou courriel.

## **3. Attributions**

L'organisateur attribue les emplacements par ordre d'inscription.

## **4. Tarifs**

3 € par mètre linéaire.

## **5. Comportement / Sécurité**

- Les allées doivent rester dégagées pour les secours.
- Respect du voisinage et des horaires
- Emport des déchets et propreté obligatoire.

## **6. Produits interdits**

Neufs, alimentaires, animaux, alcool, tabac, armes, etc.

## **7. Responsabilité & assurance**

So 'Art décline toute responsabilité pour vol, perte ou dommages. Chaque exposant veille à sa responsabilité civile.

## **8. Annulation & remboursement**

Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est à l'initiative de l'exposant. Si l'association annule l'événement, les exposants en seront avertis et remboursés.

Fait à Samatan, le

Signature et mention « Lu et approuvé » : .....